

Introduction

Diane Bernard, Marie-Sophie Devresse

DANS **DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ** 2023/2 (VOL. 47), PAGES 157 À 181
ÉDITIONS **MÉDECINE & HYGIÈNE**

ISSN 0378-7931

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2023-2-page-157.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Introduction

Diane BERNARD

Université Saint-Louis - Bruxelles

Marie-Sophie DEVRESSE

UCLouvain

Le genre fait débat. Voilà bien une affirmation qui relève du truisme : sans toujours de grandes précisions quant à la notion de genre elle-même, les médias se font quotidiennement l'écho de revendications féministes et LGBTQIA+, autant que des oppositions qu'elles suscitent. Au cours des dix premiers jours de l'année 2023, divers débats en tous sens ont été rapportés – sur le décompte des féminicides et divers bilans annuels consacrés à l'égalité de genre, sur le meurtre au Kenya d'un militant *queer*, sur l'adoption d'une « loi trans » en Espagne, qui autorise le libre changement du sexe inscrit aux registres de l'état civil, et sur la suppression de la mention dudit sexe dans les documents d'identité en Belgique... Ont aussi émaillé l'actualité des manifestations respectivement « anti-woke » et « contre la transphobie » devant des Universités, ainsi qu'un recours collectif au Québec contre les discriminations de genre caractérisant le ciblage publicitaire sur internet, une initiative populaire visant un vote citoyen contre l'écriture inclusive dans l'administration à Hambourg, une campagne publique relative à la « masculinité positive » organisée à Bujumbura par le « réseau des hommes engagés » ainsi que divers événements marquant les vingt ans écoulés depuis la mort de Monique Wittig.

Comme à tous autres égards, la prison est, elle, souvent oubliée dans les débats publics – tout comme les questions de genre ont, longtemps, été oubliées par la recherche scientifique. À sa petite mesure, et sous un angle particulier, ce numéro spécial vise à pallier ce double oubli.

En guise d'introduction, nous proposons ci-après une réflexion d'ordre général, d'abord sur le genre en tant que catégorie d'analyse, incluant hiérarchisation et normativité, aux fins de définir les contours de cette notion telle que nous l'entendons et d'en démontrer le potentiel heuristique, en général et singulièrement pour les études consacrées à la carceralité. Ceci nous conduira à approfondir les tenants et aboutissants épistémologiques que nous semble requérir toute recherche articulant genre et prison, voire toute entreprise scientifique. Nous défendrons ensuite une approche fluide de la carceralité et tâcherons de montrer que, tant dans les pratiques que dans la recherche à son endroit, la prison est demeurée fort imperméable aux enjeux de genre. Enfin, et dans le droit fil de ce propos introductif, nous présenterons les contributions rassemblées dans ce numéro spécial.

Sens et force heuristique du genre pour la recherche (sur la carcéralité notamment)

En Francophonie, la prise en compte du genre dans la recherche scientifique est restée longtemps marginale – globalement, elle fait encore l'objet de résistances parfois virulentes, qui sont d'ailleurs analysées (Dupuy-Déry, 2022); les études de genre, domaine protéiforme articulant plusieurs disciplines, sont pourtant reconnues et, depuis les années 1980, institutionnalisées dans les pays anglo-saxons (Bereni *et al.*, 2017, 11). Ce décalage s'explique par divers facteurs, parmi lesquels des cultures politiques et militantes, philosophiques et institutionnelles bien différentes (on relève par exemple qu'en Amérique du Nord, l'expertise académique est fondée sur l'objet d'étude, bien plus que sur la formation universitaire ou la discipline, comme en Europe); plus fondamentalement, et comme nous l'évoquons ci-après, la définition même du genre, objet de débats complexes, emporte un positionnement à l'égard des rapports de pouvoir qui, forcément, suscite des oppositions.

Par «genre», nous entendons ici, au sens le plus général, une «catégorie d'analyse» (Scott, 1986). Conformément au latin médiéval et à l'usage qui s'en est maintenu jusqu'aujourd'hui, le terme vise au sens courant un ensemble, une classe, un groupe d'êtres ou d'objets partageant certaines caractéristiques (comme le genre humain, le genre poétique ou le genre de vie); s'il a également été utilisé comme traduction du latin *sexus* à l'époque médiévale, ce sens a disparu vers 1200 (Rey, 2016, 931). C'est donc bien l'idée de «catégorie» qui prévaut (*ibidem*) – et qui nous est indirectement revenue, dans le domaine scientifique, *via* l'anglais *gender* utilisé en médecine dans les années 1950, aux États-Unis, à propos des enfants intersexes, et dont l'usage s'est plus largement répandu suite à la publication de *Sex and gender*, le premier ouvrage du psychiatre et psychanalyste Stoller (1968) dont l'ambition était, à propos des personnes trans et des homosexuels, de s'écarter des diagnostics fondés exclusivement sur le biologique (à propos de ses travaux, intéressants quoique datés, voir Coffin, 2017). Sans qu'il soit encore le nom d'un courant («les études de genre»), le terme sera ensuite appliqué par les mouvements féministes états-uniens à l'attribution culturelle de rôles respectivement aux hommes et aux femmes et par l'accumulation d'études relevant de domaines variés, il en viendra à viser l'opposé des données physiologiques incluses sous le terme de *sexe*. L'idée première en est donc celle d'une rupture avec l'essentialisme, dans la foulée de Mead (1935) et de Beauvoir (1949): les différences entre hommes et femmes ne sont pas un fait naturel, conséquence d'un déterminisme biologique, mais une construction sociale. Longtemps occultée au nom du fantasme d'une

universalité indistincte (comme dans la Déclaration des droits *de l'homme et du citoyen*, en 1789), en sciences notamment, la problématisation de cette construction sociale dichotomique est particulièrement révélatrice : elle permet de (re)penser des phénomènes considérés auparavant comme des faits naturels, donc intangibles et « neutres » – il en va ainsi de la répartition des tâches domestiques ou de certaines qualités prétendument intrinsèques aux unes et non aux uns. C'est bien là l'une de nos ambitions dans ce numéro spécial : en appliquant à l'institution carcérale la grille ou catégorie d'analyse^[1] que constitue le genre, nous envisageons de jeter un œil nouveau sur certaines règles ou pratiques considérées comme évidentes, axiomatiques même – nous espérons ainsi repenser le cadre établi, dans ses dimensions potentiellement questionnables.

La notion de genre emporte cependant plus que la conscientisation d'une dichotomie socialement construite : elle inclut une *hiérarchisation* entre le masculin et le féminin. « Domination masculine » caractérisant un certain système social – le patriarcat – selon les féministes matérialistes (entre autres Delphy, 1998 et Mathieu, 1991), « rapports sociaux de sexe » selon nombre de sociologues en France, « valence différentielle des sexes » selon Héritier (1996), ce rapport de pouvoir est pensé de façons diverses. Il connaît en outre des prolongements : à l'opposition inégale entre masculin et féminin correspondent les duos « force et faiblesse », « action et passivité », « raison et émotion », « objectivité et subjectivité », « abstrait et concret », « production et reproduction », etc. Le genre peut, en d'autres termes, être défini comme « un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) » (Bereni *et al.*, 2017, 10). À ce titre plus précis, et quoique cette définition ait connu et connaisse encore des précisions importantes (sur l'inexistence du fait brut, naturel, que serait le sexe, ou sur l'imbrication du genre avec d'autres rapports de pouvoir, dont le racisme et le classisme, notamment), le genre est d'intérêt pour les études consacrées à la prison : les contributions qui suivent cette introduction le révèlent. De travaux empiriques consacrés aux pratiques carcérales actuelles comme d'analyses fondées sur la littérature, il se dégage en effet, très clairement, une hiérarchisation entre détenus et détenues, d'une part, et une approche scientifique de la prison longtemps limitée au prisme masculin, laquelle a causé et cause bien des impasses dans la recherche, d'autre part – nous y reviendrons. Ainsi, nous rejoignons le positionnement adopté par Bereni *et al.* (2012, 14) dans leur manuel fondamental : « le concept de genre tel que nous l'entendons vise à rendre compte de dimensions aussi bien matérielles que symboliques » – entendez que nous semblent d'intérêt tant les

1 Il n'existe donc pas « plusieurs genres » mais bien plusieurs identités de genre et plusieurs expressions de genre, c'est-à-dire

un nombre indéfini de positionnements possibles à l'égard de ce cadre catégoriel et normatif.

dimensions discursives du social, ici carcéral, que les inégalités concomitantes à la catégorisation qu'implique le genre.

Enfin, par l'établissement d'une dichotomie entre hommes et femmes, le genre est lui-même normatif: dès lors qu'il consiste en une catégorisation, qu'une frontière est tracée entre le féminin et le masculin, qu'une binarité est établie, les individus sont forcément assignés à l'un des deux pôles opposés – un seul, *a priori* celui qui correspond à l'apparence de leur appareil génital – et enjoins à adopter les attitudes qui y correspondent. Seront sanctionné-es, de façon diverse et partiellement illégale aujourd'hui, celles et ceux qui n'adhèrent pas à cette appartenance imposée (ou « assignation forcée », selon les termes utilisés actuellement) et/ou à ses corrélats, qu'il s'agisse de l'expression de genre, du comportement en général ou de l'orientation sexuelle (l'hétérosexualité est requise, l'homosexualité étant dépréciée parce qu'associée au non viril et indirectement dès lors au « féminin », le lesbianisme paraissant parfaitement hors catégories [Wittig, 1980, 53]). Butler (1990) est indéniablement reconnue comme la conceptrice des premières hypothèses relatives au genre en tant que cadre normatif, dans un ouvrage fondamental à d'autres égards également: *Trouble dans le genre*. L'une des contributions à ce numéro illustre les conséquences qu'entraîne cet ordre normatif pour les personnes « hors normes de genre »: à partir de l'expérience vécue par les trans incarcéré-es, c'est toute la violence – et la bêtise, sans doute – de l'ordre genre régissant la prison qui se donne à voir.

Enjeux épistémologiques d'une approche de la carcéralité au prisme du genre

Loin des arènes que forment les réseaux sociaux et des débats souvent mal étayés qui divisent le monde académique, c'est ainsi le potentiel heuristique du genre qui nous intéresse tout particulièrement: « chausser des lunettes de genre », c'est-à-dire s'interroger sur les origines, manifestations et conséquences distinctes qu'un phénomène peut présenter du point de vue respectif des hommes, des femmes et des personnes dont l'identité de genre est fluide ou non binaire, ou dont la sexualité n'est pas hétéro- ou cisnormée, a en effet permis et permet encore d'explorer des domaines et questions restés longtemps inexplorés (Thébaud, 2007). Ce numéro spécial le reflète à merveille, nous semble-t-il: au fil des contributions apparaissent une dichotomie encore largement impensée dans les règles et pratiques pénitentiaires, des inégalités fondées sur le genre parfois présentées comme des évidences, ainsi qu'un cadre normatif à double titre, parce qu'il est propre à la prison et parce que cette dernière est structurée sur la base du genre.

À cet égard comme en général, il importe de distinguer les études qui ont principalement ou partiellement le genre pour objet, c'est-à-dire qui portent par exemple sur des personnes « hors normes de genre » ou sur la prégnance de la dichotomie susmentionnée dans telle institution ou tel type de relations, d'une part, et, d'autre part, les travaux qui marquent un renouvellement épistémologique en ce que le genre y est inclus dans la définition de la problématique et de la méthode, l'interprétation des résultats et l'esquisse de perspectives. Tout comme le temps peut faire l'objet d'analyses autant que la chronologie permet de dégager certaines connaissances sur ce que l'on observe, le genre peut en effet former un territoire que les scientifiques tâcheront d'explorer, d'expliquer voire de prédire, autant qu'une carte qui permet de poser sur le réel un discours affiné par la mobilisation de cette catégorie – sachant, bien sûr, qu'il n'y a pas de carte sans territoire, et réciproquement, tous deux faisant donc effet l'un sur l'autre. Cette distinction entre les types de recherches est d'autant plus cruciale que, très récemment encore, des académiques mobilisant le genre dans leurs travaux, d'une façon ou l'autre, se sont trouvées au cœur de tourmentes particulièrement violentes : au nom de l'objectivité (alléguée) de la recherche scientifique, au nom d'un universalisme (fantasmé voire fanfaron), les approches *queer* et féministes se voient reprocher un déficit intrinsèque de scientificité. C'est fondamentalement la question (des conditions de possibilité) de la connaissance qui se pose là, dans un choc entre l'ambition scientifiante des Lumières et le doute postmoderne.

Si cette question occupe le devant de la scène, aujourd'hui, elle n'est pas neuve pour autant. Les féministes anglo-saxonnes lui ont consacré des travaux approfondis, depuis plusieurs décennies, en raison notamment des critiques qui leur sont adressées de longue date : elles ont eu, avant que les progressistes contemporains soient confrontés aux *fake news* et autres *post-truth*, à bétonner leurs constructions conceptuelles – et cela leur a donné l'occasion de pénétrer dans des domaines fondamentaux et d'intérêt général en philosophie de la connaissance. Leur questionnement s'est vu synthétiser de façon particulièrement claire par Harding (1991) : à qui appartiennent la science et le savoir ? Qui les produit, pour qui, avec quelle ignorance choisie ? Une première réponse à cette question réside selon Harding dans les études relevant du dit « empirisme féministe », lequel inclut les travaux qui critiquent l'objectivité d'apparence dont se revendique la « science traditionnelle », longtemps présentée comme seule voie d'accès au savoir alors qu'elle s'ancre dans la seule perspective des hommes et exclut donc systématiquement le vécu et les besoins spécifiques des femmes.

Certains autres travaux féministes, assez anciens pour certains, vont plus loin dans l'interrogation épistémologique. Pensons d'abord aux théories du point de vue, dont la maternité est généralement attribuée à Hartsock

(1983): cette dernière considérait comme indispensable que la connaissance soit fondée sur l'expérience des femmes, au motif que leurs conditions matérielles d'existence, en tant que groupe opprimé, leur permettent de développer une perception plus fine des rapports de pouvoir structurels, et donc une critique plus juste du monde social. L'épistémologie féministe du point de vue souligne ainsi, depuis longtemps, le fait que les femmes ont accès à des connaissances éprouvées, sur elles-mêmes et leur environnement, qui diffèrent de celles que les hommes ont prétendu détenir sur elles et sur le monde. On identifie immédiatement les racines de pareil positionnement critique: Francfort, bien sûr. Reprises par nombre de scientifiques, féministes ou non, dans des sens et avec des nuances variés, les approches de cet ordre présupposent toutes que la perspective du chercheur ou de la chercheuse influence ses conclusions et donc la connaissance. Notons que, dans le domaine spécifique de la prison, un débat autour de «la première personne» (le «je» ou le «nous» qui s'exprime dans la recherche) a été mené également: l'ouverture à l'expérience et au regard directs des détenu-es n'y est pas liée aux féminismes ou aux études de genre mais au mouvement de la *convict criminology*, ou «criminologie des condamnés». Ce mouvement, explique Salle (2007, 133), relève «d'une criminologie pensée et effectuée «de l'intérieur», c'est-à-dire par des individus qui font, ou ont fait eux-mêmes, l'expérience intime de l'enfermement – une expérience inscrite dans leur esprit et dans leur chair. L'argument fondamental est que les meilleurs criminologues sont ceux qui ont éprouvé immédiatement, au sens propre, la réalité de l'emprisonnement». Le vécu subjectif représenterait donc ici aussi la clé d'accès à un savoir qui serait inaccessible aux scientifiques, y compris à celles et ceux qui s'engagent dans des études ethnographiques au plus proche du terrain. On relèvera cependant que la plupart, pour ne pas dire la totalité des représentant-es de ce mouvement sont des hommes (voir Ross, Richards, 2003) et que le genre n'est pas du tout problématisé dans leurs approches en tant que l'une des données fondamentales de l'expérience. Alors que ce mouvement entend opérer une nouvelle rupture épistémologique dans les études carcérales, il nous semble plutôt constituer un indice supplémentaire de la difficulté à intégrer la dimension de genre au projet même de connaissance relative à la prison et à lui reconnaître un potentiel novateur. Quant à lui, l'enjeu principal des théories féministes du point de vue est, en se réappropriant la focale, de proposer une critique des conceptions et des normes sociales dominantes qui ont contribué à enraciner les femmes dans une position subordonnée. Cette approche, déjà ancienne, va souvent de pair avec un plaidoyer en faveur de plus nombreuses recherches en milieu carcéral qui soient menées par des femmes, par des personnes à l'identité de genre non binaire et/ou qui ne sont pas hétérosexuelles; on lui reproche parfois un postulat à connotation dit «identitaire», associé à l'homogénéité postulée du vécu et donc du point de vue partagé au sein d'un même groupe opprimé.

Autrice des réflexions sans doute les plus abouties à ce jour, au sein du large domaine que forment les épistémologies féministes, Haraway (1998) s'est inscrite dans la continuité de ce «féminisme du point de vue» tout en écartant l'idée axiomatique qu'existerait une perception et un vécu communs à toutes les femmes – son travail emporte notamment une attention particulière pour les femmes racisées et les vécus sexuels «hors normes» (pour reprendre l'expression, trop courte, dont nous avons usé plus haut). Engagée à la fois contre les prétentions à l'objectivité et contre le relativisme, Haraway a forgé la notion de «connaissance située» (ou «savoirs situés») : elle soutient que le travail scientifique ne saurait certes être objectif puisqu'il est toujours dépendant de celui ou celle qui l'accomplit mais, critiquant la cécité hors-sol de «l'observateur [prétendument] invisible», elle défend la «vision partielle» que permet l'observation incarnée – écartant résolument toute prétention à l'omniscience et sans manquer de pointer les risques du «privilège» en termes de savoir que détiennent les groupes minorisés, elle assume à la fois les limites intrinsèques à tout positionnement et la possibilité de la connaissance.

Harding (1992) a considérablement nourri cette hypothèse en balisant les conditions d'une «objectivité forte» que rend possible la réflexivité et que nourrit la multiplicité des savoirs situés. Contrairement à l'objectivité dite *faible*, cette posture requiert une position critique de la chercheuse ou du chercheur à l'égard de son objet et de sa propre inclusion dans sa problématique : il s'agit de mettre le sujet connaissant au cœur de la démarche scientifique (notamment en tant que corps) plutôt que de réifier la production de la connaissance – la dernière contribution à ce numéro spécial se fait implicitement l'écho très clair de pareille proposition, dans sa dimension incarnée singulièrement. Le savoir est produit en situation, une situation qui n'est pas un simple contexte mais «est constituée des identités sociales attribuées (genre, [prétendue] race, orientation sexuelle, caste, classe, statut de parenté, trans/cis, etc.) et des relations sociales, rôles et intérêts sous-entendus par ces rôles, qui sont affectés par ces identités» (Anderson, 2002)^[2]. Si l'on s'en tient à ce qui nous intéresse ici, à savoir le genre et la carceralité, cela signifie, par exemple, que l'expérience de la prison et l'organisation carcérale doivent être analysées en tenant compte des relations de subordination qui caractérisent les rapports de pouvoir dans la structure sociale, notamment leur dimension de genre. Autrement dit, il est indispensable d'inclure dans toute recherche une interrogation réflexive sur deux positions particulières, en interrelation : celle des individus abordés en situation (les détenu-es, le personnel pénitentiaire, etc.) et celle des chercheurs ou chercheuses qui les approchent, dans le cadre

2 Notre traduction.

d'un projet de connaissance qui leur est propre. Ceci suppose de s'engager de manière critique, avec les individus observés, au regard de leur et notre identité subjective, de leur expérience de l'espace pénitentiaire, des rôles qui ont été les leurs pendant ou après leur séjour en prison, des rôles que nous tenons dans ce cadre, et de situer tous ces éléments en relation avec les structures de pouvoir. Comprendre la manière dont les personnes sont construites comme sujets en milieu carcéral fait donc appel à une forme de phénoménologie des corps, à divers schémas de représentation, aux interprétations dans lesquelles le genre se trouve impliqué d'une manière ou d'une autre. En d'autres termes, « le potentiel analytique de la question du genre [...] nous permet d'avancer le constat d'une nécessaire complexification de la théorie sociale jusqu'au point où il pourra être question d'une nouvelle théorie critique [...] » (Commaille, 2022, 10).

Concernant la position des chercheurs et chercheuses qui, comme dans ce numéro, s'engagent dans le rapport entre genre et carceralité, l'appel à la réflexivité concerne non seulement notre propre point de vue d'*outsiders* mais aussi l'effet de notre travail sur le terrain. À l'instar de Quinlan *et al.* (2022, 173), dont la réflexion concernait exclusivement la recherche sur des femmes incarcérées, il nous semble que travailler de manière plus générale sur le genre et la prison renvoie à des expériences d'un tel niveau de complexité (mais aussi souvent de douleur) que cela nécessite « une préparation éthique, une formation, une réflexion approfondie, une compréhension, un engagement, un souci de l'autre et une [forme particulière] d'empathie » (*ibid.*). En ce sens, il s'agit, pour le chercheur ou la chercheuse, de s'interroger constamment sur la façon dont, par son travail d'enquête et sa propre intervention, il ou elle est susceptible de reproduire des schémas genrés de domination, d'amplifier voire de créer des situations d'oppression et, si c'est le cas, d'en éviter ou d'en contrer les effets. Cette interrogation concerne également la façon dont, dans son travail, le ou la scientifique tire parti de son positionnement, éventuellement en « jouant » avec le genre (l'identité de genre qu'il ou elle se reconnaît, celle qu'on lui assigne, son expression de genre, celle des autres ou les pans genrés de l'institution).

Tout ceci emporte une série de choix méthodologiques, dont la portée dépasse la seule technique : quel type de données entend-on recueillir et avec quel type d'outil ? Comment mener une observation ? Qui conduit les entretiens, et comment ? Comment se présenter aux interviewé·es ? Quelle méthode choisir pour l'analyse du matériel recueilli ? Ces questions d'apparence banale, presque triviale, sont fondamentales : elles constituent la base de tout dispositif analytique et devraient inclure une prise en compte des enjeux de genre qui traversent le champ de la recherche, tant sur le terrain que dans les bureaux où sont traitées les données, pour tous les

projets – quel que soit leur objet, qu’elles portent sur des questions de genre ou non. En effet, si les chercheurs et chercheuses de terrain sont sans cesse invité·es à se prémunir des effets de reproduction des différenciations sociales, économiques ou géopolitiques, il est regrettable que ces précautions ne soient que très rarement étendues au cadre différentiel et normatif que constitue le genre, alors qu’il intervient assurément.

Reste donc à produire un travail articulant genre et normes carcérales qui réponde au programme et aux exigences évoqués ci-dessus. L’entreprise est d’autant moins aisée que le débat fait rage « hors les murs » de l’enceinte pénitentiaire et que le droit, pénitentiaire notamment, paraît en retard ou du moins en décalage partiel par rapport aux mutations des discours et pratiques en rapport avec le genre (Conaghan, 2013), comme souvent face aux évolutions sociales (Ost, 1999), *a fortiori* dans le monde clos de la prison : d’aucunes ont longtemps considéré qu’« aucune politique de genre » n’était « construite » quant au monde carcéral (Herzog-Evans, 2010, 20). Nous plaçons, sur cette base, pour une approche fluide de la carcéralité.

Vers une approche fluide de la carcéralité

Ayant longtemps fait l’objet d’un traitement « en silo » dans la production scientifique, le milieu pénitentiaire et les règles qui le régissent sont désormais analysés en lien avec le monde social plutôt qu’en termes de cloisonnement. Les apports de la géographie carcérale, en plein développement à partir des années 2000 (Morelle, Zeneidi, 2015, 131), apparaissent décisifs en la matière : le nouveau regard qu’elle porte sur la prison conduit à ce que la continuité soit aujourd’hui autant étudiée que ne l’était auparavant la rupture. La notion même de « carcéralité » s’émancipe des murs des prisons pour caractériser de nouveaux espaces, parfois beaucoup plus diffus, lorsqu’il ne s’agit pas carrément de désigner des circuits ou des mouvements (Gill *et al.*, 2018). Les enfermements sont à présent conçus de manière très large et leur étude suppose un intérêt pour la relation entre les espaces institutionnels et les espaces tels que les vivent et les incarnent les individus, ce qui ouvre à des perspectives complexes articulant de multiples niveaux d’interprétation. Envisager la carcéralité, soulignent Moran *et al.* (2018, 670), ne nécessite donc plus une fixation spatiale mais s’opère désormais aussi à travers l’appréhension d’une multiplicité de formes d’enfermements qui font éclater les structures traditionnelles et produisent des effets reconnus comme « carcéraux » sans qu’il y ait nécessairement une immobilisation physique. Si, comme le souligne Adey (2006), une telle conception risque de contribuer à la dé-spécification des espaces et

à l'homogénéisation des expériences, risques sérieux pour la recherche scientifique, elle a le mérite de proposer une vision de la prison ouverte à la notion de porosité, ce que traduit d'ailleurs bien mieux la notion de « carcéralité » que celle d'enfermement ou de détention.

La porosité suppose en effet l'abandon d'une vision linéaire, statique, des frontières entre espaces : elle renvoie plutôt aux traversées, aux passages, aux mouvements et aux influences réciproques entre environnements – autant d'éléments que nous retrouvons, au moins implicitement, dans les contributions qui suivent cette introduction. De cette approche, on retiendra par exemple les travaux en géographie carcérale de Moran (2013, 342), que nous avons déjà citée, qui ont mis en lumière la fonction et les effets des « espaces liminaux », c'est-à-dire des lieux dédiés aux franchissements : à l'instar de Codd (2007), elle montre notamment comment toute personne qui visite une prison est emmenée dans une expérience singulière, qui affecte statut et ressenti – nul ne s'y est plus totalement libre, sans pour autant être véritablement incarcéré, ni entièrement statique, sans être en réel mouvement.

Dans une même perspective, les établissements pénitentiaires ont été étudiés en relation avec l'environnement plus global dans lequel ils s'insèrent, le *focus* étant placé tantôt sur la diffusion de la logique carcérale hors des murs et enceintes, tantôt sur la perméabilité des institutions de détention à des logiques qui leur sont *a priori* étrangères – ces deux mouvements étant bien entendu en interrelation. Ont ainsi été étudiés, entre autres, l'effet sur les communautés locales avoisinantes que provoquent l'installation et le fonctionnement d'établissements de détention (Mitchelson, 2012) ou l'incarcération de ses membres (Clear, 2007). Nombre de scientifiques se sont par ailleurs penchés sur la perpétuation, au sein des prisons, des différenciations et des logiques ethniques, claniques ou territoriales (Goodman, 2008 ; Haller, Kolind, 2018 ; Pyrooz, Decker, 2019) ainsi que sur les reproductions carcérales des différenciations sociales (Wacquant, 2000, 2001 ; Massaro, 2020). D'autres travaux sont consacrés à l'insertion de la prison dans les expériences de vie (Comfort, 2002), à l'usage des technologies dans la reconfiguration du vécu de la détention (Lynch, Sabol, 2004 ; Coddington, Mountz, 2014) ou encore à la fonction économique remplie par les institutions carcérales dans leurs régions d'implantation (Genter *et al.*, 2013 ; Vanden Bosch, 2020).

Au regard des avancées théoriques auxquelles aboutissent pareils travaux, on comprend aisément que l'étude de la prison peut désormais incorporer une multiplicité d'objets et s'ouvrir à de nouvelles perspectives, la recherche scientifique elle-même étant sensible à la porosité par le biais d'une valorisation de la pluridisciplinarité, voire de

l'interdisciplinarité. Ce qu'il convient néanmoins de retenir principalement de cette évolution, c'est le pas franchi, dans la conceptualisation du champ carcéral, vers une épistémologie où les notions d'espace, de détention et d'enfermement sont déconstruites au profit d'une appréhension dynamique et mouvante, incluant une grande attention pour la subjectivité des individus autant que pour les effets de structure et de systèmes – on retrouve là le cœur des propos que nous avons tenus dans la section précédant celle-ci. En ce sens, et le choix de ces mots n'est pas anodin ici, nous oserons parler de « carcéralité fluide », c'est-à-dire d'une carcéralité dont les contours sont en redéfinition constante, qui ne se caractérise plus par l'approche binaire du dedans/dehors ou par une distinction nette entre expérience d'enfermement et de liberté. Les contributions que regroupe ce numéro spécial nous semblent s'inscrire, dans une certaine mesure, à la suite de pareilles approches – quoique la binarité qu'elles viennent ébranler ait un autre objet.

(Im)perméabilité carcérale face aux enjeux de genre

Dans le cadre de notre projet de recherche articulant genre et normativités carcérales qui nous a menées à constituer ce numéro spécial pour *Déviance et Société*, il nous est apparu que, si la géographie critique a contribué à flouter les contours de la notion de carcéralité, la déconstruction impliquée par la catégorie et les études de genre n'a pas vraiment pris place dans les études contemporaines de la prison. La carcéralité fluide ne semble donc pas (encore), dans la recherche scientifique, concerner des individus au genre fluide... alors même qu'un regard rétrospectif sur la littérature articulant genre et prison montre combien la non-fixité est cruciale pour la compréhension des divers aspects de la carcéralité, telle qu'elle est revisitée aujourd'hui. Évidemment, si la prison est toujours envisagée comme une institution qui gère des identités fixes, c'est vraisemblablement parce qu'elle est organisée, comme le démontrent d'ailleurs les contributions que nous introduisons ici, au départ d'une binarité statique quant au genre, et déployée en outre au départ de son seul pôle masculin. Reste que l'ouverture à la porosité qui caractérise les nouvelles façons d'appréhender la prison s'arrête donc là où commence la diversité de genre : les études carcérales, comme la prison elle-même d'ailleurs, paraissent manifestement imperméables aux transformations sociales conceptuelles et vécues qui sont relatives au genre.

D'une part, l'importance accordée aux constructions normatives ou à l'adoption d'une épistémologie féministe demeure très faible dans l'étude de la prison, alors qu'il paraît fondamental d'interroger, dans ce

domaine comme dans tous les autres, la façon dont le genre influence nos conceptions de la connaissance, de la recherche, des pratiques d'enquête et de leur réception. On l'a vu plus haut, et c'est pour cette raison que nous avons accordé une place dans ce numéro à une contribution consacrée à la position spécifique des chercheuses enquêtant dans des prisons d'hommes – nous y reviendrons.

D'autre part, les lacunes de l'attention portée aux « questions de genre » sont indéniables, quoique l'on constate une évolution certaine quant aux objets saisis par la recherche : cette dernière s'ouvre aujourd'hui à des thématiques auparavant marginales, sinon ignorées – pensons pour exemple à la situation des détenu-es trans (Girshick, 2011 ; Jenness, Fenstermaker, 2014 ; Brömdal *et al.*, 2019 ; Jenness, Gerlinger, 2020), dont il sera d'ailleurs question dans l'une des contributions à ce numéro.

Si l'on approfondit l'aperçu de littérature proposé dans la section précédente, un premier constat émerge très clairement, sans appel – constat que partagent d'ailleurs plusieurs contributeurs et contributrices de ce numéro : la prison a d'abord été investie par des recherches principalement menées par des hommes et portant sur des hommes, leurs résultats ayant été généralisés à l'ensemble de la population carcérale comme il était d'usage à l'aube du développement des sciences sociales (Quinlan *et al.*, 2022, 174). Les chercheurs du début du 20^e siècle ne se sont guère interrogés sur la condition féminine en détention et pas davantage sur la situation des personnes en décalage par rapport à la norme cisgenre et hétérosexuelle ; si la culture ou la sous-culture carcérale ont pu retenir leur attention, elle ne leur a pas semblé intégrer la construction des normes de genre qui prévalent en milieu pénitentiaire, tant au niveau institutionnel que dans les interactions qui s'y nouent. Ce faisant, leurs travaux sont caractérisés par une perspective androcentrée, dépeignant le monde des prisons au départ de leur propre regard, de leurs intérêts et de leur système de valeurs – comme si ce point de vue était universel. Ainsi de Clemmer (1940) ou Sykes (1958), pionniers de la sociologie carcérale, dont il n'est évidemment pas question ici de disqualifier les travaux : nous en pointons simplement certaines limites, liées au contexte historique de leur édition. Bref, force est de constater, dans les premiers développements de la sociologie carcérale, un déficit au niveau de la définition d'objets et de perspectives.

Le premier déplacement à cet égard a concerné les femmes, en ce qu'elles constituaient une population carcérale « à part ». L'accent fut alors principalement mis sur des approches différentialistes (par ex. Mawby, 1982 ; Goetting, Howsen, 1983), focalisées sur les rôles stéréotypiques (par ex. Potter, 1978) ou les difficultés d'un vécu spécifique (Sobel, 1982). Ces approches, encore très peu ouvertes à la notion de fluidité (Linstead,

Brewis, 2004) pourtant centrale dans les études de genre, ont donc d'abord très peu abordé les dimensions genrées (voire sexualisées) du contrôle carcéral ainsi que du pouvoir qui s'exerce dans ce cadre institutionnel (Miller, 2000) : peu de travaux abordant la notion de genre se sont attachés à l'analyse du fonctionnement de la prison ou à sa perméabilité à l'égard des constructions sociales dans le domaine. Or, comme le démontrent les contributions à l'ouvrage dirigé par Zaitzow et Thomas (2003), les détenues semblent, par rapport à leurs homologues masculins, faire l'expérience d'une répression plus importante en raison à la fois des formes de domination liées au genre et de l'institutionnalisation de stéréotypes ultra-masculins. Ces recherches montrent également que les efforts pour promouvoir l'égalité entre détenus et détenues, par le biais de politiques ostensiblement non sexistes, produisent souvent les conséquences inverses à celles qui étaient recherchées, tant les déterminismes sont puissants.

Enfin, dès que les travaux sur la prison se sont ouverts à une conception non binaire ou non exclusivement hétérosexuelle des individus, ils se sont principalement concentrés sur les détenu·es et leurs identités genrées, qu'elles soient attribuées ou revendiquées (par ex. Kupers, 2017 ; Knight, Wilson, 2016), ou se sont focalisés sur leurs pratiques en les envisageant sous l'angle du spécifique et de la vulnérabilité (par ex. Roth, 1971 ; Goetting, 1982 ; Arkles 2012). On remarquera au passage que la plupart des articles relatifs à l'homosexualité en prison concernent le viol, les actes de violence ou la séropositivité (Lockwood, 1983 ; Nacci, Kane, 1983 ; Eigenberg, 1989 ; Van Griensven *et al.*, 1989) ce qui manifeste, *per se*, une conception particulière de la problématique.

De ce tour d'horizon rapide et incomplet, on peut déduire que l'avènement de la variable « genre » dans les travaux consacrés à la prison a eu pour effet de rediriger l'attention, accordée pourtant par une partie de la sociologie carcérale à l'institution, vers la population détenue, son profil, ses pratiques, ses modes de vies ou son vécu intime. Les études carcérales portant sur le genre, cantonnées à « *the life and experiences inside prison* »^[3], semblaient enfermées dans les limites d'une épistémologie actancielle, intéressante certes mais insuffisante à l'aune de la complexité apportée plus largement par les *gender studies*. Des études plus récentes visent à dépasser cette limite par des analyses de type plus systémique ou structurel, qui montrent par exemple que les interactions autour de la masculinité témoignent de l'importance que revêt la nature genrée de la structure et de l'organisation carcérales et ne relèvent donc pas uniquement d'une dynamique d'acteurs (Newton 1994 ; Ricciardelli

3 Il s'agit du thème et des mots-clés qui caractérisent la littérature anglo-saxonne sur le sujet.

et al. 2015; Shoaw, 2016), ceci sans compter que penser la structure et l'organisation conduit aussi à (devoir) s'interroger sur la création et le développement des normes qui, précisément, convoquent le genre et/ou la prison.

Ce numéro spécial trouve ses origines dans un projet de recherche collectif financé par le Fonds National (belge) de la Recherche Scientifique (FNRS), qui croise les études consacrées au caractère genré de la structure et de l'organisation carcérales (que nous venons d'évoquer avec Newton, 1994; Ricciardelli *et al.*, 2015; Shoaw, 2016), d'une part, et la théorie générale du droit, en particulier dans ses dimensions féministes et *queer*, d'autre part (Crenshaw, 1989; MacKinnon, 1989; Chamallas, 1993; Fineman *et al.*, 2010; Hennette-Vauchez *et al.*, 2014, etc.). Les articles présentés dans ce numéro spécial rencontrent certains aspects de ce questionnement et sont traversés par les grands traits que nous avons esquissés ci-avant, sans nécessairement emporter l'approche croisée que nous dessinons ici: la plupart mettent plutôt l'accent sur une thématique spécifique, utilisée comme analyseur du monde carcéral et révélatrice de son état contemporain. Ainsi, certaines contributions partent d'une analyse de la littérature dédiée aux diverses problématiques convoquées par l'association genre/prison et son évolution, tant du côté des objets traités que des approches envisagées; d'autres se fondent sur un aperçu empirique, qualitatif ou quantitatif, de situations vécues par les personnes détenues qui ne constituent pas le point de référence du monde carcéral, à savoir les femmes, gays, lesbiennes et trans; enfin, comme nous l'avons déjà évoqué, une part de la réflexion est réservée aux particularités des relations d'enquête qui se nouent, pour les femmes chercheuses, dans l'environnement non mixte que constituent certaines prisons ainsi, plus globalement, qu'aux évolutions théoriques et enjeux épistémologiques qui caractérisent les recherches articulant genre et prison.

Le choix d'ouvrir ce numéro spécial par l'article de Jean-Sébastien Blanc prolonge ainsi, directement, les réflexions épistémologiques que nous avons esquissées ci-avant. S'interrogeant sur le concept d'homosexualité dite « situationnelle » en prison, Blanc revisite les premiers travaux de sociologie carcérale pour montrer qu'ils reposaient sur des formes d'essentialisation et de catégorisation aujourd'hui sujettes à caution mais toujours très présentes dans la littérature scientifique. Analysant la manière dont les chercheurs ont reproduit et consolidé eux-mêmes les « modèles sexuels dominants » dans leurs études de la culture carcérale, il met en lumière combien le déficit analytique relatif à la notion de genre (les analyses étant davantage focalisées sur la sexualité, au départ d'une division très nette entre le normal et le pathologique) a participé à la production, au niveau théorique, d'une forme d'enfermement

à propos de l'enfermement. Il montre ainsi comment l'absence d'analyse critique de la dimension historique de l'homosexualité a contribué à cadenasser celle-ci dans le registre de la démarcation (en être ou pas), comme si genre, sexualité et identité ne pouvaient s'appréhender qu'en référence à une fixité « normale » et non à travers le mouvement ou la fluidité. Dans cette perspective, Blanc souligne l'importance des études *queer* et leur contribution à l'émancipation quant aux modèles d'analyse préexistants, qui ont mené à repenser fondamentalement « les liens entre sexualités, punition et production des savoirs ». Sa réflexion permet ainsi de souligner les apports heuristiques qu'autorise, à propos de la carcérarité, une déconstruction de genre et donc un décentrement vis-à-vis des modèles cis-hétéro-normatifs.

Les deux contributions suivantes marquent une innovation à plusieurs égards, parmi lesquels, simplement, le fait que la recherche sur les femmes incarcérées demeure maigre à ce jour, en Belgique. Ainsi, le texte que nous proposent Valentine Doffiny et Sophie André, toutes deux criminologues, s'inscrit résolument dans la foulée de « l'étude des caractéristiques liées au profil des femmes criminelles au cours des dernières décennies » : il s'agit, sur la base d'une analyse principalement quantitative de sources documentaires (dossiers informatisés, sommaires et globaux, et « dossiers-papier », plus détaillés), et sans entrer à ce stade dans une perspective de déconstruction, de nourrir et d'actualiser les connaissances relatives à la population que forment les femmes incarcérées (Chetcuti-Osorovitz, 2021, par ex.). Les résultats présentés ici, que les autrices qualifient d'exploratoires et de transitoires car ils portent sur une période de deux ans (2019-2021) et s'inscrivent dans le cadre d'un projet plus large, visant l'ensemble des institutions carcérales en Belgique, sont déjà très instructifs – fût-ce seulement, et c'est considérable, parce qu'ils viennent étayer voire confirmer des hypothèses soutenues par d'autres, alors même qu'il ne s'agit pas d'une comparaison à l'aune des données relatives aux détenus. On retient pour exemple que le « profil sociodémographique » des détenues reflète les liens entre l'incarcération et les difficultés socio-économiques rencontrées par les personnes racisées et précarisées ainsi que par les familles fragilisées à divers égards. Quant au « profil judiciaire » des détenues, il reflète des éléments qui rappelleront certaines questions séminales de la criminologie autant que diverses conclusions relevant des études de genre – pensons par exemple aux logiques d'emprise conjugale, que des études ultérieures pourraient lier à la « co-délinquance » exposée par les autrices, ou à la socialisation différenciée des garçons et des filles, laquelle mènerait les premiers plus « directement » que les secondes à « passer à l'acte violent » (Bereni *et al.*, 165-166). Enfin, les chiffres relatifs à l'usage de substances psychoactives, qui font l'objet du troisième pan de cet article, plus bref, rappellent la vulnérabilité de la population carcérale.

Dans une troisième contribution, la juriste Olivia Nederlandt et la criminologue Lola Gauthier font état de l'une des très rares études empiriques menées *sur le terrain* belge au sujet des femmes incarcérées. Au départ de leurs recherches empiriques combinant observations directes et entretiens semi-directifs menés dans de nombreuses prisons belges incarcérant des femmes, elles dressent un tableau de l'incarcération au quotidien, fondé sur l'expérience vécue par les femmes détenues. Ceci renvoie évidemment au traitement spécifique (ou non) dont les détenues font l'objet mais également à leurs interactions, ainsi qu'aux systèmes normatifs et relations de pouvoir en vigueur dans les institutions carcérales. Si l'analyse ne s'engage encore qu'indirectement sur le terrain de la déconstruction, elle a le grand mérite de dévoiler une face quasiment inexplorée des études carcérales belges; elle ouvre en outre à des réflexions fondamentales sur les rapports entre hiérarchie carcérale formelle et informelle, ainsi que sur l'entreprise de reproduction de l'ordre genré qui paraît à l'œuvre en prison, au quotidien. Au-delà d'observations parfois interpellantes, notamment quant à la gestion des troubles mentaux, cet article reflète l'étrange malléabilité du concept de minorité et l'instrumentalisation écrasante dont il peut faire l'objet au niveau institutionnel: face à la pénurie (de soins, d'emploi, de formation, etc.) et aux difficultés organisationnelles que rencontrent les prisons belges, les besoins des femmes se trouvent systématiquement relégués à l'arrière-plan. Les propos des détenues permettent ainsi de découvrir, de façon saisissante, le caractère androcentré de l'organisation carcérale et la dichotomie entre masculin et féminin qui « imprègne fortement l'expérience de détention des femmes, et généralement, d'une façon qui leur est préjudiciable ». Ce qui frappe aussi, à la lecture de cet article et en particulier des extraits d'entretiens qui y sont reproduits, c'est le décalque subtil qui s'opère entre dévalorisation institutionnelle et auto-dévaluation: les femmes rencontrées par les autrices dénoncent certes les inégalités qui les frappent mais, bien davantage, font état d'une essentialisation dépréciative: leurs problèmes s'expliqueraient par leur propre nature, au point de les mener à la détestation d'elles-mêmes ou, plus encore, à la détestation de la féminité.

Outre par leurs références parfois communes, la quatrième contribution entre en écho particulier avec celle qui la précède: si l'expérience des femmes détenues révèle crûment les dérives liées au caractère androcentré de l'institution carcérale et, par là, certaines règles et pratiques qui pouvaient paraître évidentes avant qu'un prisme de genre ne leur soit appliqué, l'expérience des personnes trans vient interroger, plus fondamentalement encore, le caractère binaire et hétéronormé de la prison. Dans un article didactique quant aux termes utilisés (sont bien définis la transidentité, l'hétéronormativité ou le mégenrage, par exemple) ainsi notamment qu'aux règles applicables (jusqu'au cadre

juridique international), Aurore Vanliefde et Davo Maras combinent l'expertise d'académiques et d'acteur de terrain pour l'un, ainsi que les disciplines que sont la criminologie et les études de genre. Séparément, ces deux criminologues ont mené des entretiens semi-directifs avec des personnes trans (ex-)détenues, dans des maisons d'arrêt et de peine, ainsi qu'avec des membres du personnel et de l'administration pénitentiaire, outre un *focus group*. Les résultats de leurs recherches ici articulés couvrent une large part de la vie carcérale : accueil et « classification » (la correspondance entre le « genre du lieu » de détention et l'identité des personnes concernées ayant logiquement un effet prépondérant sur leur expérience ultérieure), douches, fouilles et vêtements, agressions, accès aux soins et respect de leur trajectoire. Au-delà des obstacles et de la vulnérabilité que connaît cette fraction minoritaire de la population carcérale, qui sont d'intérêt *per se*, les détenu-es trans en tant qu'objet d'analyse mènent à des questionnements fondamentaux sur les régimes et l'organisation pénitentiaires – questionnements qui, sans que cela épuise la réflexion, concernent finalement l'ensemble des personnes incarcérées : rapport au groupe et intimité, invocations de la sécurité et de la logistique à tout-va, violence psychique et institutionnelle, on en (re)vient à interroger la place du sujet dans l'expérience carcérale, à partir d'une base empirique solidement étayée.

Enfin, nous avons choisi de conclure ce numéro spécial par un article de Chloé Branders et Lola Gauthier, parce qu'il laisse transparaître plusieurs enjeux épistémologiques soulevés auparavant et nous semble ouvrir de belles perspectives pour la recherche – tout en faisant écho à nos réflexions initiales, esquissées dans les premières sections de cette introduction. La réflexion porte ici sur la relation d'enquête, lorsque qu'elle est problématisée au départ du concept de genre et qu'elle s'ouvre à la notion de point de vue. Se définissant comme femmes (et mères), les autrices, criminologues, ont réalisé diverses recherches ethnographiques dans des prisons d'hommes et y ont vécu des expériences perturbantes liées, précisément, à leur identité et surtout à leur expression de genre – c'est là ce dont elles font état ici, sous la forme d'une réflexion épistémologique plus que d'une enquête *sensu stricto*. Après avoir été confrontées à des entreprises de séduction, projetées dans des rôles féminins archétypaux (mère, sœur, compagne) et saisies de crainte ou de gêne, elles s'interrogent, comme d'autres femmes avant elles, sur l'exercice périlleux que constitue l'incursion dans un espace masculin que l'on peut, en un sens, qualifier de protégé. Autrement dit, elles analysent ce que représentent et emportent des « relations d'enquête hétéronormées » lorsqu'elles se déroulent en environnement non mixte, masculin ici, et ce que ces relations révèlent de l'ordre carcéral. Sachant que l'identité ou l'expression de genre peut constituer un levier autant qu'un obstacle aux interactions que suppose tout dispositif ethnographique, l'analyse rend

plus explicites les conventions et références qui contribuent à perpétuer un certain ordre d'interaction en détention. Ce faisant, les autrices montrent comment le fait d'être femmes et, d'une certaine façon, prisonnières du rôle et du statut social qui y est associé, peut, même tacitement, renforcer un ordre d'interaction qui pose question voire problème, au croisement d'injonctions propres à la prison et à ce que l'on pourrait appeler « le monde des hommes ». Sur cette base, l'article se conclut par une invitation à « utiliser le genre » « comme quelque chose qui ferait médiation entre nous et ce que nous regardons, observons et analysons ». Ainsi, sans aucunement prétendre que le genre constituerait l'unique variable au départ de laquelle penser les structures et procédés de domination en prison, les autrices nous invitent à nous saisir spécifiquement de cette notion et à y associer celles de rupture, de subversion ou de jeu, aux fins d'ébranler les déterminismes carcéraux et patriarcaux.

Pareil appel à la créativité et à la déconstruction donne une belle conclusion à ce numéro spécial : si les contours de la carceralité ont été partiellement revus à la lumière de la fluidité et du trouble, ces dernières années, l'appréhension des sujets qui en font l'expérience ne pourra demeurer prisonnière des identités étroites dans lesquelles la recherche tend encore à les cantonner. Le mouvement, comme en témoigne ce numéro, est en effet bien en route : l'objet évolue et c'est aux sujets « hors normes de genre », sans doute, que nous devons au premier chef certaines évolutions pour le monde carcéral, dont toutes et tous pourraient bénéficier. Pas d'objet sans sujet pour le dire, ceci dit : il est heureux que la recherche se saisisse de ces questions avec une acuité grandissante. ■

Diane Bernard

Professeure,
Université Saint-Louis – Bruxelles,
Séminaire Interdisciplinaire
d'études juridiques
Bruxelles, Belgique
diane.bernard@usaintlouis.be

Marie-Sophie Devresse

Professeure,
UCLouvain, École de criminologie
Centre de Recherche Interdisciplinaire
sur la Déviance et la Pénalité (CRID&P)
Louvain-la-Neuve, Belgique
marie-sophie.devresse@uclouvain.be

Bibliographie

- ADEY P., 2006, If mobility is everything then it is nothing: Towards a relational politics of (im)mobilities, *Mobilities*, 1, 1, 75-94.
- ANDERSON E., 2020, Feminist Epistemology and Philosophy of Science, in ZALTA E.N. (Ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Spring Edition, [en ligne] <https://plato.stanford.edu/archives/spr2020/entries/feminism-epistemology/> (4 janvier 2023).
- ARKLES G., 2012, Correction race and gender: prison regulation of social hierarchy through dress, *New York University Law Review*, 87, 859-959.
- BEAUVOIR S. de, 1976 (1949), *Le deuxième sexe*, t. II: «L'expérience vécue», Paris, Gallimard.
- BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., 2017 (2012), *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- BRÛMDAL A., MULLENS A. B., PHILLIPS T. M., GOW J., 2019, Experiences of transgender prisoners and their knowledge, attitudes, and practices regarding sexual behaviors and HIV/STIs: A systematic review, *International Journal of Transgenderism*, 20, 1, 4-20.
- BUTLER J., 2005 (1990), *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte.
- CATTO M. X., GATE J., GIRARD C., HENNETTE-VAUCHEZ S., VERGEL-TOVAR C., 2013, Questions d'épistémologie: les études sur le genre en terrain juridique, in HENNETTE-VAUCHEZ S., MÖSCHEL M., ROMAN D. (dir.), *Ce que le genre fait au droit*, Paris, Dalloz, 3-24.
- CHAMALLAS M., 2003 (1999), *Introduction to feminist legal theory*, Gaithersburg, Aspen Law & Business.
- CHETCUTI-OSOROVITZ N., 2021, *Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité*, Paris, La Dispute.
- CLEAR T., 2007, *Imprisoning Communities: How Mass Incarceration Makes Disadvantaged Neighborhoods Worse*, New York, Oxford University Press.
- CLEMMER D., 1940, *The Prison Community*, New York, Holt, Rinehart & Winston.
- CODD H., 2007, Prisoners' families and resettlement. A critical analysis, *The Howard Journal*, 46, 3, 255-263.
- CODDINGTON K., MOUNTZ A., 2014, Countering isolation with use of technology: How asylum-seeking detainees on islands in the Indian Ocean use social media to transcend their confinement, *Journal of the Indian Ocean Region*, 10, 97-112.
- COFFIN J., 2017, Le genre, une notion prise au sérieux dans les années 1960: autour du psychiatre et psychanalyste Robert Stoller, *Sociétés et représentations*, 43, 43-63.
- COMFORT M. L., 2002, Papa's house: The prison as domestic and social satellite, *Ethnography*, 3, 4, 467-499.
- COMMAILLE J., 2022, Préface, in BOSVIEUX-ONYEKWELU C., MOTTIER V. (dir.), *Genre, droit et politique*, Paris, LGDJ, 9-16.
- CONAGHAN J., 2013, *Law and gender*, Oxford University Press.
- CRENSHAW K., 1989, Demarginalizing the intersection of race and sex: a black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics, *University of Chicago Legal Forum*, 139-168.
- DELPHY C., 1998, *L'ennemi principal*, t. I: «Economie politique du patriarcat», Paris, Syllepse.
- DUPUY-DÉRI F., 2022, *Panique à l'Université*, Montréal, Lux.
- EIGENBERG H., 1989, Male rape: An empirical examination of correctional officers' attitudes toward rape in prison, *The Prison Journal*, 69, 2, 39-56.

- FINEMAN M. A., JACKSON J. E., ROMERO A. P. (ed.), 2010, *Feminist and queer legal theory. Intimate encounters, uncomfortable questions*, Londres, Routledge.
- GENTER S., HOOKS G., MOSHER C., 2013, Prisons, jobs and privatization: The impact of prisons on employment growth in rural US counties 1997-2004, *Social Science Research*, 42, 596-610.
- GILL N., CONLON D., MORAN D., BURRIDGE A., 2018, Carceral circuitry: New directions in carceral geography, *Progress in Human Geography*, 42, 2, 183-204.
- GIRSHICK L., 2011, Out of Compliance: Masculine Identified People in Women's Prisons, in STANLEY E. A., SMITH N. (Eds.), *Captive Genders: Trans Embodiment and the Prison Industrial Complex*, Oakland, AK Press, 189-208.
- GOETTING A., 1982, Conjugal association in prison: Issues and perspectives, *Crime & Delinquency*, 28, 1, 52-71.
- GOETTING A., HOWSEN R. M., 1983, Women in Prison: A Profile, *The Prison Journal*, 63, 2, 27-46.
- GOODMAN P., 2008, "It's just black, white, or hispanic": An observational study of racialising moves in California's segregated prison reception centers, *Law and Society Review*, 42, 4, 735-770.
- HALLER M. B., KOLIND T., 2018, Space and ethnic identification in a Danish prison, *Punishment and Society*, 20, 5, 580-598.
- HARAWAY D., 2007 (1998), Savoirs situés: question de la science dans le féminisme et privilège de la perspective partielle, in GARDEY D., MAGNAN N. (dir.), *Manifeste cyborg et autres essais: Sciences – Fictions – Féminismes*, Paris, Exils, 107-145.
- HARDING S., 1991, *Whose science? Whose knowledge? Thinking from women's lives*, New York, Cornell University Press.
- HARDING S., 2021 (1992), Repenser l'épistémologie du positionnement: qu'est-ce que 'l'objectivité forte'?, in GARCIA M. (dir.), *Philosophie féministe: patriarcat, savoirs, justice*, Paris, Vrin, 2021, 129-145.
- HARTSOCK N., 1983, The feminist standpoint: developing the ground for a specifically feminist historical materialism, in HARDING S., HINITKKA M.B. (eds), *Discovering reality. Feminist perspectives on epistemology, metaphysics, methodology, and philosophy of science*, Dordrecht, Springer, 283-311.
- HENNETTE-VAUCHEZ S., PICHARD M., ROMAN D. (dir.), 2014, *La loi et le genre. Études critiques de droit français*, Paris, CNRS.
- HERITIER F., 1996, *Masculin-féminin*, t. I: «La pensée de la différence», Paris, O. Jacob.
- HERZOG-EVANS M., 2010, Les gender studies, *AJ Pénal*, 1, 20-22.
- JENNESS V., GERLINGER, J., 2020, The Feminization of Transgender Women in Prisons for Men: How Prison as a Total Institution Shapes Gender, *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 36, 2, 182-205.
- JENNESS V., FENSTERMAKER S., 2014, Agnes Goes to Prison: Gender Authenticity, Transgender Inmates in Prisons for Men, and Pursuit of "The Real Deal", *Gender & Society*, 28, 1, 5-31.
- JOHNSON E., 1971, The homosexual in prison, *Social Theory and Practice*, 1, 4, 83-95.
- KNIGHT C., WILSON K., 2016, *LGBT People and the Criminal Justice*, London, Palgrave Macmillan.
- KUPERS T. A., 2017, Gender and domination in prison, *Western New England Law Review*, 39, 427-447.
- LINSTEAD A. BREWIS J., 2004, Beyond boundaries: Towards fluidity in theorizing and practice, *Gender, Work and Organization*, 11, 4, 355-362.

- LOCKWOOD D., 1983, Issues in prison sexual violence, *The Prison Journal*, 63, 1, 73-79.
- LYNCH J. P., SABOL W. J., 2004, Effects of Incarceration on Informal Social Control in Communities, in PATILLO M., WEIMAN D., WESTERN B. (Eds.), *The Social Consequences of Mass Incarceration*, New York, Russell Sage.
- MACKINNON C., 1989, *Towards a feminist theory of the State*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- MASSARO V. A., 2020, Relocating the "inmate": Tracing the geographies of social reproduction in correctional supervision, *Environment and Planning C: Politics and Space*, 38, 7/8, 1216-1236.
- MATHIEU N.-C., 1991, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes.
- MAWBY R. I., 1982, Women in Prison: A British Study, *Crime & Delinquency*, 28, 1, 24-39.
- MEAD M., 2016 (1935), *Mœurs et sexualité en Océanie. Au cœur des sociétés traditionnelles des îles Samoa et de Nouvelle Guinée*, Paris, Essai (Poche).
- MILLER T. A., 2000, Sex and surveillance, gender, privacy and the sexualization of power in prison, *George Mason University Civil Rights Law Journal*, 10, 291-356.
- MITCHELSON M. L., 2012, The urban geography of prisons: Mapping the city's "other" gated community, *Urban Geography*, 33, 1, 147-157.
- MORAN D., TURNER J., SCHLIEHE A. K., 2018, Conceptualizing the carceral in carceral geography, *Progress in Human Geography*, 42, 5, 666-686.
- MORAN D., 2013, Between outside and inside? Prison visiting rooms as liminal carceral spaces, *GeoJournal*, 78, 339-351.
- MORELLE M., ZENEIDI D., 2015, Introduction, *Annales de géographie*, 702-703, 129-139.
- NACCI P. L., KANE T. R., 1983, The incidence of sex and sexual aggression in federal prisons, *Fed. Probation*, 47, 31-36.
- NEWTON C., 1994, Gender theory and prison sociology: Using theories of masculinities to interpret the sociology of prisons for men, *The Howard Journal of Criminal Justice*, 33, 3, 193-202.
- OST F., 1999, *Le temps du droit*, Paris, O. Jacob.
- POTTER J., 1978, In prison, women are different, *Corrections Magazine*, 4, 4, 14-17.
- PYROOZ D. C., DECKER S. H., 2019, *Competing for Control: Gangs and the Social Order of Prisons*, Cambridge, Cambridge University Press.
- QUINLAN C., BALDWIN L., BOOTH N., 2022, Feminist Ethics and Research with Women in Prison, *The Prison Journal*, 102, 2, 172-195.
- REY A., 2016 (1993), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- RICCIARDELLI R., MAIER K., HANNAH-MOFFAT K., 2015, Strategic masculinities: Vulnerabilities, risk and the production of prison masculinities, *Theoretical Criminology*, 19, 4, 491-513.
- ROSS J. I., RICHARDS S. J. (Eds.), 2003, *Convict Criminology*, Belmont, Wadsworth.
- ROTH L. H., 1971, Territoriality and homosexuality in a male prison population, *American Journal of Orthopsychiatry*, 41, 3, 510-513.
- SALLE G., 2007, Une sociologie des «taulards»: la convict criminology, *Genèses*, 3, 68, 132-144.
- SCOTT J., 1986, Gender: a useful category of historical analysis, *The American Historical Review*, 91, 5, 1053-1075.
- SHOAM J. A., 2016, *Masculinities and the adult male prison experience*, London, Palgrave Macmillan.
- SOBEL S. B., 1982, Difficulties Experienced by Women in Prison, *Psychology of Women Quarterly*, 7, 2, 107-118.

STOLLER R., 2020 (1968), *Sex and gender: the development of masculinity and femininity*, Londres, Routledge.

SYKES G., 1999 (1958), *The Society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press.

THÉBAUD F., 2007 (1998), *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions.

VANDEN BOSCH M. D., 2020, Rural Prison Siting: Problems and Promises, *The Mid-Southern Journal of Criminal Justice*, 1, 1, [en ligne] <https://mds.marshall.edu/msjcj/vol1/iss1/4/> (4 janvier 2023).

VAN GRIENSVEN G. J., DE VROOME E. M., GOUDSMIT J., COUTINHO R. A., 1989, Changes in sexual behaviour and the fall in incidence of HIV infection among homosexual men, *British Medical Journal*, 298, 6668, 218-221.

WACQUANT L., 2000, The new "peculiar institution": On the prison as surrogate ghetto, *Theoretical Criminology*, 4, 3, Special issue on "New Social Studies of the Prison", 377-389.

WACQUANT L., 2001, Deadly Symbiosis When Ghetto and Prison Meet and Mesh, *Punishment & Society*, 3, 95-133.

WITTIG M., 1980 (1979), « La pensée straight », *Questions Féministes*, 7, 45-53.

ZAITZOW B. H., THOMAS J. (Eds), 2003, *Women in Prison: Gender and Social Control*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.

FR – Dans cette introduction à un numéro spécial consacré à l'imbrication du genre et des normativités carcérales, on lit d'abord une définition de la notion de genre, objet de nombreuses polémiques et approximations. Ensuite sont démontrés son potentiel heuristique ainsi que les perspectives épistémologiques qu'ouvre son développement, sous la plume des féministes en particulier, pour les recherches sur la prison et pour la science en général. Après un plaidoyer en faveur d'une approche fluide de la carceralité, il est montré que les pratiques en prison, tout comme la littérature scientifique correspondante, demeurent hélas fort imperméables aux enjeux de genre. Enfin, une présentation critique des contributions qui y sont rassemblées révèle que ce numéro spécial inclut tant des données inédites à ce jour que des réflexions méta sur l'apport d'un « prisme de genre » à la recherche consacrée à la carceralité.

PRISON – GENRE – NORMES – FEMMES – ÉPISTÉMOLOGIE

EN – *Gender and prison normativities* – In this introduction to a special issue focusing on the intertwining of gender and prison normativities, we first offer a definition of the notion of gender, which is the subject of much controversy and approximation. Then, its heuristic potential is demonstrated, as well as the epistemological perspectives that its development opens up, from the pen of feminists in particular, for research on prison and for science in general. After a plea for a fluid approach to carcerality, it is shown that practices in prison, as well as the corresponding scientific literature, unfortunately remain highly impervious to gender issues. Finally, a critical presentation of the collected contributions reveals that this special issue includes both previously unpublished data, and meta reflections about the contribution of a 'gender lens' to research about carcerality.

PRISON – GENDER – NORMS – WOMEN – EPISTEMOLOGY

DE – *Gender und Gefängnisnormen* – In dieser Einführung zu einem Sonderheft, das sich der Verflechtung von Gender und Gefängnisnormen widmet, betrachten wir zunächst eine Definition des Begriffs Gender, der Gegenstand zahlreicher Kontroversen und Annäherungen ist. Anschließend werden dessen heuristisches Potential sowie die erkenntnistheoretischen Perspektiven aufgezeigt, die eine Entwicklung, insbesondere aus der feministischen Sichtweise, für die Gefängnisforschung und die Wissenschaft im Allgemeinen eröffnen. Nach einem Plädoyer für einen fließenden Umgang mit dem Thema Inhaftierung, wird gezeigt, dass die Strafvollzugspraxis, ebenso wie die entsprechende wissenschaftliche Literatur, leider sehr undurchlässig für Genderaspekte bleibt. Schließlich ergibt eine kritische Präsentation der zusammengestellten Beiträge, dass dieses Sonderheft sowohl bisher unveröffentlichte Daten als auch Meta-Überlegungen zur Einbringung eines „Gender-Prismas“ in die Gefängnisforschung enthält.

GEFÄNGNIS – GENDER – NORMEN –
FRAUEN – ERKENNTNISTHEORIE

ES – *Género y normatividades penitenciarias* – La introducción a un número especial dedicado a la intersección entre género y normatividades penitenciarias comienza con una definición del concepto de género, que ha sido objeto de muchas controversias. A continuación, muestra su potencial heurístico, así como las perspectivas epistemológicas que abre su desarrollo, bajo la pluma de las feministas en particular, para la investigación sobre la prisión y para la ciencia en general. Tras un alegato a favor de un enfoque fluido de la carceralidad, se muestra que las prácticas penitenciarias y la literatura científica que las analiza, siguen siendo impermeables a las cuestiones de género. Por último, una presentación crítica de las contribuciones recogidas muestra que este número especial incluye datos inéditos y metarreflexiones sobre la aportación de una «lente de género» a la investigación sobre la carceralidad.

PRISIÓN – GÉNERO – NORMAS –
MUJERES – EPISTEMOLOGÍA